



# Mission Locale pour l'Insertion des Jeunes du Bassin d'emploi HERICOURT-VILLERSEXEL « ESPACE JEUNES »

Siège social : 11 rue de la Tuilerie – 70400 HERICOURT

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

Siège Social  
2 rue Jules Emile Zingg  
BP9 25409  
EXINCOURT Cedex  
Tél : 03 81 71 72 10  
Fax : 03 81 71 72 20  
[consultis-audit.fr](http://consultis-audit.fr)

Agence d'Annecy  
Immeuble "L'Axial"  
30 Route des Creusettes  
74330 POISY  
Tél. : 04 50 24 84 60  
Fax : 09 70 62 39 08  
[Consult-ec.fr](http://Consult-ec.fr)



**Mission Locale pour l'Insertion et l'Emploi  
des Jeunes du Bassin d'emploi HERICOURT-  
VILLERSEXEL « Espace Jeunes »**

**11 rue de la Tuilerie  
70400 HERICOURT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**A l'Assemblée Générale de l'association "Mission Locale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes du Bassin d'emploi HERICOURT-VILLERSEXEL « Espace Jeunes »"**

**OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association "Mission Locale pour l'Insertion et l'Emploi des Jeunes du Bassin d'emploi HERICOURT-VILLERSEXEL « Espace Jeunes »" relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Siège Social**  
2 rue Jules Emile Zingg  
BP9 25409  
EXINCOURT Cedex  
Tél : 03 81 71 72 10  
Fax : 03 81 71 72 20  
[consultis-audit.fr](http://consultis-audit.fr)

**Agence d'Annecy**  
Immeuble "L'Axial"  
30 Route des Creusettes  
74330 POISY  
Tél. : 04 50 24 84 60  
Fax : 09 70 62 39 08  
[Consult-ec.fr](http://Consult-ec.fr)

## **FONDEMENT DE L'OPINION**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **JUSTIFICATION DES APRÉCIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

## **RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à EXINCOURT,  
Le 31 Mai 2019

**Le Commissaire aux Comptes**  
**SARL CONSULTIS AUDIT**

**Philippe POURCELOT**  
Commissaire aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale  
des Commissaires aux Comptes de BESANCON

0293

**B I L A N - A C T I F**

ESPACE JEUNES ASS.

31 DECEMBRE 2018

€

INTITULES	BRUT	DEPR./AMORT.	NET	31/12/17
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
<i>CONCESSIONS, BREV&amp;DROITS SIMIL</i>	6.044	6.044		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
<i>INST. TECHN, MAT.&amp;OUTIL.INDUST.</i>	3.518	3.258	260	963
<i>AUTRES IMMOBILIS. CORPORELLES</i>	59.919	34.364	25.555	30.902
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
<i>AUTRES IMMOBIL. FINANCIERES</i>	150		150	150
<b>*** TOTAL</b>	69.631	43.666	25.965	32.015
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>AVANCES &amp; ACOMPTE</b>				
<i>AVANCES&amp;ACPTES VERSES SUR CDES</i>	317		317	
<b>CREANCES</b>				
<i>AUTRES CREANCES</i>	106.191		106.191	60.329
<b>DIVERS</b>				
<i>DISPONIBILITES</i>	154.126		154.126	149.581
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<i>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</i>	3.053		3.053	2.015
<b>*** TOTAL</b>	263.687		263.687	211.925
<b>*** TOTAL ACTIF</b>	333.318	43.666	289.652	243.940

0293

**B I L A N - P A S S I F**

ESPACE JEUNES ASS.

31 DECEMBRE 2018

€

**I N T I T U L E S**

31/12/18

31/12/17

**FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES***FONDS SANS DROIT DE REPRISE**AUTRES RESERVES*

10.657

111.255

10.657

121.844

**RESULTAT DE L'EXERCICE**

18.265 EX

10.589 DE

**\*\*\* TOTAL**

140.177

121.912

**PROV. POUR RISQUES ET CHARGES***PROVISIONS POUR RISQUES*

6.572

5.240

**\*\*\* TOTAL**

6.572

5.240

**FONDS DEDIES***FONDS DEDIES/SUBV.FONCTIONNEME*

44.583

33.618

**\*\*\* TOTAL**

44.583

33.618

**DETTES***DETTES FOURNISS.&CPTES RATTACH**DETTES FISCALES ET SOCIALES**AUTRES DETTES*

14.363

72.358

11.305

14.414

68.309

447

**COMPTES DE REGULARISATION***PRODUITS CONSTATES D'AVANCE*

294

**\*\*\* TOTAL**

98.320

83.170

**\*\*\* TOTAL PASSIF**

289.652

243.940

0293

## COMPTES DE RESULTAT

ESPACE JEUNES ASS.

31 DECEMBRE 2018

€

INTITULES	31/12/18	% C.A.	31/12/17	% C.A.
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>				
<i>SUBVENTIONS D'EXPLOITATION</i>	411.176	100,00 %	364.787	100,00 %
<i>TRANSFERT DE CHARGES</i>	11.915	2,89 %	3.269	0,89 %
<i>AUTRES PRODUITS</i>	9		6	
<b>**TOTAL PRODUITS EXPLOITATION</b>	<b>423.100</b>	<b>102,89 %</b>	<b>368.062</b>	<b>100,89 %</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>				
<i>AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.</i>	76.211	18,53 %	74.879	20,52 %
<i>IMPOTS, TAXES &amp; VERS. ASSIMILES</i>	3.708	0,90 %	4.115	1,12 %
<i>SALAIRES ET TRAITEMENTS</i>	229.181	55,73 %	206.524	56,61 %
<i>CHARGES SOCIALES</i>	80.287	19,52 %	78.162	21,42 %
<i>DOTATION AUX AMORT. SUR IMMOB.</i>	7.635	1,85 %	8.246	2,26 %
<i>DOT. PROV. POUR RISQUES &amp; CHARGES</i>	5.840	1,42 %	5.240	1,43 %
<i>AUTRES CHARGES</i>	2.088	0,50 %	2.292	0,62 %
<b>**TOTAL CHARGES EXPLOITATION</b>	<b>404.950</b>	<b>98,48 %</b>	<b>379.458</b>	<b>104,02 %</b>
<b>*** RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>18.150</b>	<b>4,41 %</b>	<b>( 11.396)</b>	<b>3,12 %</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
<i>AUTRES INTERETS &amp; PROD. ASSIMILES</i>	115	0,02 %	112	0,03 %
<b>***TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>115</b>	<b>0,02 %</b>	<b>112</b>	<b>0,03 %</b>
<b>***RESULTAT FINANCIER</b>	<b>115</b>	<b>0,02 %</b>	<b>112</b>	<b>0,03 %</b>
<b>***RESULTAT CRT AVANT IMPOTS</b>	<b>18.265</b>	<b>4,44 %</b>	<b>( 11.284)</b>	<b>3,09 %</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
<i>PROD. EXC. / OPERATIONS GESTION</i>			695	0,19 %
<b>***TOTAL PRODUITS EXCEPTION.</b>			<b>695</b>	<b>0,19 %</b>
<b>***RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>			<b>695</b>	<b>0,19 %</b>

0293

## COMPTES DE RESULTAT

ESPACE JEUNES ASS.

31 DECEMBRE 2018

€

INTITULES	31/12/18	% C.A.	31/12/17	% C.A.
***TOTAL DES PRODUITS	423.215	102,92 %	368.869	101,11 %
***TOTAL DES CHARGES	404.950	98,48 %	379.458	104,02 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES				
SECOURS, MISE A DISPO., BENEV.	4.778	1,16 %		
BENEVOLAT, PREST.NATURE, DONNS	4.778	1,16 %		
***RESULTATS:	18.265 EX	4,44 %	(10.589) DE	2,90 %
EXCEDENT . . . . .	18.265,36			

0293

# ANNEXE

ESPACE JEUNES ASS.

31 DECEMBRE 2018

€

## PREAMBULE :

l'exercice social du 01/01/18 au 31/12/18 a une durée de 12 mois.

total du bilan	:	289.652	euros
le résultat net comptable	:	18.265	euros
le chiffre d'affaires	:	411.176	euros
l'effectif moyen est de	:	7	salariés

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

- 1 - Règles et méthodes comptables
- 2 - Etat de l'actif immobilisé
- 3 - Etat des amortissements
- 4 - Etat des provisions
- 5 - Etat des échéances des créances et des dettes
- 6-10 - Produits à recevoir
- 6-11 - Charges à payer
- 6-12 - Charges et produits constatés d'avance
- 6-13 - Charges à répartir sur plusieurs exercices
- 6-17 - Ventilation du chiffre d'affaires net
- 13 - Effectif moyen

## Autres éléments significatifs :

- Honoraires
- Divers
- Faits caractéristiques de l'exercice

## 1 - Règles et méthodes comptables

**Cadre légal de référence**

Les comptes de l'association sont établis conformément aux règlements 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations et 99.03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Mention : Le traitement comptable de la garantie jeunes suit la préconisation de la commission des études comptables de la compagnie nationale des commissaires aux comptes, qui s'est prononcée sur ce sujet dans son bulletin EC 2017-08, publié en juillet 2017.

**Immobilisations incorporelles :**

Les éléments de l'actif incorporel amortissables font l'objet d'un amortissement selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée réelle d'utilisation ou de la durée de protection juridique.

	linéaire	
- concessions, brevets, licences, marques	1,00 à	4,00 ans

**Immobilisations corporelles :**

Base amortissable :

Le montant amortissable d'un actif est égal à sa valeur brute diminuée de sa valeur résiduelle. Cette dernière n'est toutefois prise en compte que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

La base amortissable fiscale n'étant pas réduite de la valeur résiduelle, un amortissement dérogatoire est constaté pour conserver l'avantage fiscal lié à la base amortissable.

Amortissements

Le début de constatation des amortissements est la date de mise en service de l'actif.

Le plan d'amortissement est défini à la date d'entrée du bien à l'actif, il est révisable si les conditions d'utilisation changent.

L'entreprise a opté pour la mesure de simplification permettant d'amortir les biens non décomposables sur la durée d'usage sans rechercher la durée réelle d'utilisation.

Durée d'amortissements

Biens non décomposés (durée d'usage - PME)	linéaire	
- constructions et agencements	6,00 à	10,00 ans
- matériel et outillage	5,00 ans	
- matériel de bureau et informatique	1,00 à	4,00 ans
- mobilier	5,00 à	10,00 ans

**Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

## 1 - Règles et méthodes comptables (suite)

**Dépréciations des actifs immobilisés :**

Les dépréciations des actifs immobilisés sont constatées par l'entreprise à chaque clôture, dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

La dépréciation est la constatation que la valeur actuelle d'un actif est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

## 2 - Etat de l'actif immobilisé

Nature des immobilisations	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	6.044			6.044
Terrains				
Constructions				
Installations techniques	3.518			3.518
Installations générales	14.968			14.968
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	43.367	1.584		44.951
Immobilisations financières	150			150
<b>TOTAUX</b>	<b>68.047</b>	<b>1.584</b>		<b>69.631</b>

## 3 - Etat des amortissements

Nature des immobilisations	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	6.044			6.044
Terrains				
Constructions				
Installations techniques	2.555	704		3.259
Installations générales	4.181	1.616		5.797
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles	23.252	5.315		28.567
<b>TOTAUX</b>	<b>36.032</b>	<b>7.635</b>		<b>43.667</b>

0293

**ANNEXE**

ESPACE JEUNES ASS.

31 DECEMBRE 2018

**4 - Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la fin de l'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	5.240	5.840	4.508	6.572
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>5.240</b>	<b>5.840</b>	<b>4.508</b>	<b>6.572</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5.240</b>	<b>5.840</b>	<b>4.508</b>	<b>6.572</b>
Dont dotations et reprises		5.840	4.508	
- d'exploitation				
- financières				
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice				

**5 - Etat des créances et des dettes**

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	150		150
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2.729	2.729	
Etat : impôts sur les bénéfices			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat : divers	102.992	102.992	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	470	470	
Charges constatées d'avance	3.053	3.053	
<b>TOTAUX</b>	<b>109.394</b>	<b>109.244</b>	<b>150</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			



## 5 - Etat des créances et des dettes (suite)

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	14.363	14.363		
Personnel et comptes rattachés	23.597	23.597		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44.322	44.322		
Etat : impôts sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et versements assimilés	4.439	4.439		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	11.305	11.305		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	294	294		
<b>TOTAUX</b>	<b>98.320</b>	<b>98.320</b>		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	

## 6-10 - Produits à recevoir

**IMMOBILISATIONS FINANCIERES :**

- Créances rattachées à des participations .....
- Autres immobilisations financières .....

**CREANCES :**

- Créances clients et comptes rattachés .....
- Autres .....

789

**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :****DISPONIBILITES :**

TOTAL :

789

## 6-11 - Charges à payer

- Produits des émissions de titres participatifs .....
- Emprunts obligataires convertibles .....
- Autres emprunts obligataires .....
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit.....
- Emprunts et dettes financières divers .....
- Avances et acomptes reçus sur commandes en cours .....
- Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés .....
- Dettes fiscales et sociales .....
- Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés .....
- Autres dettes .....

8.770

34.107

11.305

54.182

TOTAL :

0293

**ANNEXE**

ESPACE JEUNES ASS.

31 DECEMBRE 2018

€

**6-12 - Charges et produits constatées d'avance**

	<u>charges</u>	<u>produits</u>
- Charges/Produits d'exploitation .....	3.053	294
- Charges/Produits financiers .....		
- Charges/Produits exceptionnels .....		
TOTAL :	3.053	294

**6-13 - Transfert de charges**

REMBOURSEMENT FORMATIONS	1.218
AIDE A EMBAUCHE	5.125
INDEMNITES PREVOYANCE IJ	653
DIVERS	410
TOTAL :	7.406

**6-17 - Ventilation du chiffre d'affaires net****Répartition par secteurs d'activité :**

- Revente de marchandises .....	
- Fabrications .....	
- Prestations de services .....	
- Subventions	411.176
Total	411.176

**Répartition par marchés géographiques :**

- France .....	411.176
- Etranger .....	
Total	411.176

**13 - Effectif moyen**

	<u>personnel salarié</u>	<u>personnel mis à disposition</u>
- Cadres .....	1	
- Employés .....	5	

**99-1 - Autres éléments significatifs**

- <b>Honoraires</b>	
Commissaire aux comptes	3.636
Expert Comptable	6.000
Autres	4.534

0293

# ANNEXE

ESPACE JEUNES ASS.

31 DECEMBRE 2018



## 99-1 - Autres éléments significatifs (suite)

### - Divers

Honoraires Commissaires aux Comptes : en application de l'article R123-198 du code de commerce, il est précisé que les honoraires du commissaires aux comptes s'élèvent à la somme de 3636 euros.

Tableau de suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées sur feuille annexe.

### - Faits caractéristiques de l'exercice

Etant donné quelques insuffisances dans les pièces justificatives, la cellule FSE a souligné sa bienveillance, dans la validation du dossier 2017 tout en précisant qu'une correction financière pourrait intervenir en cas de contrôle de niveau supérieur. L'évaluation de la correction n'a cependant pas été effectuée. Les conditions de comptabilisation d'une provision ne sont donc pas réunies. Pour rappel, le montant de la subvention FSE 2017 s'est élevé à 34 593.28 euros.

0293

# TABLEAU DES LOCATIONS FINANCIERES

ASS. ESPACE JEUNES

31 DECEMBRE 2018



DATE	ORGANISME	MATERIEL	VALEUR A NEUF	Cumuls antérieurs	Montant des loyers à rembourser au cours des exercices clos en :					RACHAT			
					31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	A + de 5 ans	DATE	VALEUR
01/07/17	BNP LEASE	COPIEUR SHARP N° SERIE 650012	10.000,00	1.076,79	2.156,76	2.156,76	2.156,76	2.156,76	1.617,57				
		TOTAL COMPTE 21540	10.000,00	1.076,79	2.156,76	2.156,76	2.156,76	2.156,76	1.617,57				
25/04/16	CITROEN BUSINESS	CITROEN C3	14.195,86	5.312,37	3.035,64	3.035,64	3.035,64	758,91					
		TOTAL COMPTE 21820	14.195,86	5.312,37	3.035,64	3.035,64	758,91						
		<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>24.195,86</b>	<b>6.389,16</b>	<b>5.192,40</b>	<b>5.192,40</b>	<b>5.192,40</b>	<b>2.915,67</b>	<b>1.617,57</b>				

0293

# ETAT RESUME DES LOCATIONS FINANCIERES

ASS. ESPACE JEUNES

31 DECEMBRE 2018



	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	MATERIEL ET OUTILLAGE	AUTRES IMMOBILIS. CORPORELLES	TOTAL
<b>VALEUR D ORIGINE</b>					
CUMULS EXERCICES ANTERIEURS			10.000,00	14.195,86	24.195,86
ACQUISITIONS DE L EXERCICE					
<b>TOTAL</b>			<b>10.000,00</b>	<b>14.195,86</b>	<b>24.195,86</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>					
CUMULS EXERCICES ANTERIEURS			1.000,00	4.779,27	5.779,27
DOTATIONS DE L EXERCICE			2.000,00	2.839,17	4.839,17
<b>TOTAL</b>			<b>3.000,00</b>	<b>7.618,44</b>	<b>10.618,44</b>
<b>REDEVANCES PAYEES</b>					
CUMULS EXERCICES ANTERIEURS			1.076,79	5.312,37	6.389,16
REDEVANCES DE L EXERCICE			2.156,76	3.035,64	5.192,40
<b>TOTAL</b>			<b>3.233,55</b>	<b>8.348,01</b>	<b>11.581,56</b>
<b>REDEVANCES RESTANT A PAYER</b>					
- A 1 AN AU PLUS			2.156,76	3.035,64	5.192,40
- DE 2 A 5 ANS			5.931,09	3.794,55	9.725,64
- A + DE 5 ANS					
<b>TOTAL</b>			<b>8.087,85</b>	<b>6.830,19</b>	<b>14.918,04</b>
<b>TOTAL DES REDEVANCES</b>			<b>11.321,40</b>	<b>15.178,20</b>	<b>26.499,60</b>
<b>VALEUR RESIDUELLE</b>					
- A 1 AN AU PLUS					
- DE 2 A 5 ANS					
- A + DE 5 ANS					
<b>TOTAL</b>					